REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2020
99_AR-084-288400039-20201012-A_20_192-AR

2020/209

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Tél. 04.32.44.89.30

Avignon, le 12 octobre 2020

N°20/192

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment les articles 5 et 6 alinéa 1,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse,

Vu les propositions d'inscription déclarées recevables par les membres de la commission administrative paritaire catégorie A au cours de la réunion du 12 octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire catégorie A en date du 12 octobre 2020,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

BLANCHARD Marie – CCAS VEDÈNE
CALVET Nathalie – FONDATION CALVET
DELVIGNE Dominique – Commune de PERTUIS
DI BIAGI Laura – Commune de SORGUES
DOLLÉ Martine– Commune de LAPALUD
MASSON Martine–Commune de VISAN
MORENO Ghislaine – Commune de VALRÉAS
PLANCQ Vincent – Commune de OPPÈDE
POIROT Pascale – Commune de PERTUIS

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2020
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-288400039-20201012-A_20_192-AR

REVOL Monique – MISTRAL HABITAT
VALETTI Ingrid – CC VENTOUX SUD
VERA Nelly – MISTRAL HABITAT (Liste d'aptitude du 26 juin 2018)

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT